



Schola europaea

Bureau du Secrétaire général

Bruxelles, le 27 mars 2020
2020-03-LD-29 GM/ab

A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE DES ECOLES EUROPEENNES

Chère Madame,

Cher Monsieur,

Concerne : Impact du COVID-19 sur l'enseignement aux Ecoles européennes

Cela fait deux semaines qu'il a été décidé de suspendre la fréquentation régulière obligatoire de l'école par les élèves (article 30 du Règlement général des Ecoles européennes, document 2014-03-D-14) et de suspendre les cours *in situ* dans toutes les Ecoles européennes à partir du 16 mars 2020. L'Ecole européenne de Varèse avait été contrainte d'appliquer ces mêmes mesures à compter du 24 février 2020, et l'Ecole européenne de Munich à compter du 9 mars 2020.

Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider les enseignants, les élèves et les parents à faire face à cette situation difficile.

Nous sommes vraiment reconnaissants envers toutes celles et tous ceux qui font tout leur possible pour permettre à l'éducation de nos élèves de se poursuivre dans les circonstances actuelles.

La plupart des écoles ont lancé des enquêtes auxquelles ont pris part enseignants, parents et élèves. Dans l'ensemble, les résultats de ces enquêtes sont rassurants. Cependant, nous entendons aussi que nous pouvons encore nous améliorer et que nous pouvons apprendre les uns des autres dans certains domaines. Le Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes promeut de tels échanges au sein des écoles et a transmis aux écoles des conseils relatifs à l'enseignement et l'apprentissage à distance. Ces conseils pourront être actualisés en tenant compte des commentaires que nous recevrons.

En outre, nous allons devoir répondre à des questions qui portent sur le calendrier scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes
Rue de la Science 23, 1040 Bruxelles – Belgique
Téléphone : +32 (0)2 895 26 11

<http://www.eursc.eu>

E-mail : OSG-SECRETARY-GENERAL@eursc.eu

Pour l'instant, toutes les Ecoles européennes ont suspendu la fréquentation régulière obligatoire de l'école par les élèves et les cours *in situ* et ce, jusqu'au 19 avril 2020. Il est très probable que ces mesures soient prolongées au-delà de cette date. Les Directeurs prendront une décision d'ici la fin de la semaine prochaine, en tenant compte des conseils du Secrétaire général et en étroite concertation avec la Commission européenne.

Par conséquent, nous devons nous préparer en vue de deux scénarios :

- Une « réouverture » des écoles dans le courant du second semestre ;
- Une éventuelle prolongation de la situation actuelle jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

En étroite concertation avec les écoles, nous nous préparons à ces deux scénarios et nous préparons des Plans d'action afin d'atténuer les risques liés à ces deux scénarios. Les principaux aspects sur lesquels nous nous penchons sont les tests et examens du deuxième semestre de cette année scolaire, la promotion des élèves dans la classe supérieure et le Baccalauréat européen.

Pour l'instant, nous continuons à préparer la session du Baccalauréat européen comme prévu dans le Règlement général et le Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen, et ce dans le respect du calendrier convenu. Toutefois, nous avons conscience de la nécessité de nous préparer à l'éventualité que les écoles ne rouvrent pas comme prévu à la fin des vacances de Pâques, et peut-être même pas avant la fin de l'année scolaire.

Si la situation nous impose de prolonger l'enseignement et l'apprentissage à distance pendant une période appréciable, peut-être jusqu'à la fin de l'année scolaire, nous présenterons des propositions concrètes au Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 15 au 17 avril prochains, tout particulièrement en ce qui concerne le Baccalauréat européen.

Les propositions présentées au Conseil supérieur devront prendre en considération l'approche envisagée par les différents Etats membres quant à leur Baccalauréat national ou à leurs épreuves de fin d'études secondaires. Nos écoles étant fondées sur les systèmes nationaux des différents Etats membres, nous devons chercher à être en phase avec ces systèmes, mais nous devons aussi veiller à garantir l'égalité de traitement au sein de notre système. Enfin, nous garderons à l'esprit la nécessité d'éviter que nos élèves subissent un traitement défavorable par rapport à la majorité des élèves des systèmes éducatifs des Etats membres.

Soyez assurés que les décisions envisagées prendront en considération, en premier lieu, la santé, le bien-être et la sécurité de nos élèves, de leurs parents et de notre personnel.

En outre, nous devons veiller à ce que ces décisions garantissent une session du Baccalauréat équitable et transparente à tous les élèves de S7 des 13 Ecoles européennes et des Ecoles européennes agréées qui organisent le Baccalauréat européen.

Ces décisions devront également limiter dans la mesure du possible les éventuelles répercussions négatives de la situation sur l'évaluation de nos élèves par rapport aux années passées.

Enfin, nous devons garder à l'esprit que nos diplômés ne seront pas désavantagés lorsqu'ils solliciteront leur admission à l'université, surtout dans les Etats membres de l'Union européenne et au Royaume-Uni.

J'en appelle à votre compréhension et à votre patience face au fait que nous ne pouvons pas être plus précis pour l'instant quant aux mesures à prendre, comme je ne puis préjuger les décisions du Conseil supérieur. Nous ferons tout notre possible pour nous assurer que les décisions du Conseil supérieur respectent les principes énoncés plus haut.

Je vous informerai en temps utile de l'évolution de la situation et des décisions prises, et j'espère que tout ira bien pour vous et vos familles.

Je vous prie de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.



Giancarlo MARCHEGGIANO
Secrétaire général des Ecoles européennes

C.C. : Directeurs des Ecoles européennes
Directeurs des Ecoles européennes agréées
Membres du Conseil d'inspection

Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes
Rue de la Science 23, 1040 Bruxelles – Belgique
Téléphone : +32 (0)2 895 26 11

<http://www.eursc.eu>

E-mail : OSG-SECRETARY-GENERAL@eursc.eu